



Ligue des Echecs du Grand Est

Départements 08 – 10 – 51 – 52 – 54 – 55 – 57 – 67 – 68 – 88

Règlement des Championnats de la ZID Alsace des jeunes 2020

U8 – U10 – U12 – U14 – U16

1. Conditions de participation

Chaque saison la Ligue des Echecs du Grand Est (LEGE) organise un championnat de Zone Interdépartementale Alsace (ZID Alsace) divisé en 10 tournois respectivement pour les catégories d'âge U8 – U10 - U12 – U14 – U16, mixtes et féminines, qualificatif aux Championnats de France jeunes.

Il est ouvert aux licenciés (es) A des clubs de la ZID Alsace qui remplissent les conditions de participation aux championnats de France des jeunes et qui sont :

- soient issus des qualifications départementales ;
- soient qualifiés (es) d'office par leur titre de champion (ne) de la ZID Alsace, même s'ils ou elles changent de catégorie ;
- soient qualifiés(es) d'office aux championnats de France jeunes.

Chaque département a droit pour les championnats de la ZID Alsace, dans chaque catégorie, au minimum à huit joueurs (ses) et au maximum au nombre de qualifiés (es) défini par la FFE pour la ZID Alsace. Les qualifiés (es) d'office viennent en sus de ces quotas. L'organisateur peut qualifier un joueur supplémentaire par tournoi [pris dans la liste des joueurs (ses) pouvant être repêchés (es)] afin d'arriver à un nombre de joueurs (ses) pair (es). Les qualifiés doivent s'inscrire avant la date fixée par l'organisateur.

2. Droits d'inscription, horaires, lieu et nombre exact des qualifiés(es) aux championnats de France jeunes par catégorie

Le présent règlement ainsi qu'une annexe définissant les dates, lieu (x) et horaires précis des rondes, le nombre exact de qualifiés (es) aux championnats de France jeunes par catégorie seront affichés dans la salle des tournois avant le début de la première ronde.

3. Titres et qualifications aux championnats de France jeunes

Le premier de chaque tournoi remporte le titre de champion (ne) de la ZID Alsace chez les mixtes et féminines. Ces titres les qualifient directement pour les championnats de la saison suivante, même s'ils ou elles changent de catégorie.

Le nombre de qualifiés (es) pour les championnats de France jeunes est celui que la FFE aura défini pour la ZID Alsace de chaque catégorie.

Les qualifiés (es) d'offices aux championnats de France jeunes, qui participent aux championnats de la ZID Alsace dans la catégorie pour laquelle ils ou elles sont qualifiés (es) d'office, sont écartés (es) lors de l'établissement des listes des qualifiés (es) et des joueurs (euses) pouvant être repêchés (es).

4. Déroulement

Les championnats de la ZID Alsace des jeunes 2020 se déroulent suivant les conditions d'appariements et de cadences résumées dans le tableau ci-dessous

| Appariement | U8 – U10 | U12 – U14 – U16 |
|------------------------------------|---|---|
| Système suisse | 6 rondes si plus de 12 joueurs (es) | 7 rondes si plus de 12 joueurs (es) |
| | 5 rondes si 12 joueurs (es) ou moins | en cinq rondes avec 12 joueurs (es) ou moins |
| Système toutes rondes | avec 7 joueurs (es) ou moins | avec 8 joueurs (ses) ou moins. |
| Cadences | 50 min + 10 sec/coup | 1h30 + 30 sec/coup |
| Retard toléré avant forfait | 30 min | 60min |

Les tournois sont homologués FIDE.

Tout joueur (se) n'ayant pas pointé sur place dans la période stipulée dans l'annonce des championnats, sera apparié (e) pour la seconde ronde.

Tout joueur (e) qui arrive devant l'échiquier avec un retard supérieur à celui toléré avant forfait (C.f. tableau ci-dessus) sera déclaré forfait.

On considérera qu'un joueur (se) absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés (FIDE Handbook C.04.2, § D.2). De plus, tout forfait non justifié encourt une suspension automatique de licence pour une durée de trois mois (règle générales §9 et RI DNA § 23.1 & 23.2).

5. Les règles de jeu

Les règles de la FIDE et FFE en vigueur à la date du début du tournoi sont applicables à toutes les rondes

6. Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

7. Fin de partie

A l'issue de la ronde, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les originaux de la ronde à la table d'arbitrage. Chaque joueur (se) doit ranger les pièces sur l'échiquier.

8. Classements

Dans chaque tournoi le classement est établi d'abord au nombre de points (un point pour un gain, un demi-point pour un match nul, zéro point pour une partie perdue ou forfait). En cas d'ex aequo pour le titre de champion (ne) ou pour les places qualificatives, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

Systeme suisse

- le Buchholz tronqué ;
- le Buchholz ;
- la performance.

Toutes rondes

- la confrontation directe ;
- le nombre de victoire ;
- le Sonnenborn-Berger.
- la performance.

9. Comportement des joueurs

Conformément aux §9 des règles générales (R01), la conduite des joueurs est assujetti à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- de fixer le résultat d'une ronde avant son commencement ou dans un but lucratif ;
- d'abandonner un tournoi sans justification ;
- de déclarer forfait sans raison valable ;
- pendant le jeu, aux joueurs (ses) de contrevenir aux règles du jeu.

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, **les téléphones mobiles et/ou autres moyens électroniques de communication sont interdits dans la salle de jeu**, mais tolérés dans un sac fermé et complètement éteints. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne (sonnerie, alarme ou vibreur) dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par l'arbitrage, soit par la juridiction fédérale compétente. Tout joueur (se) devra également se conformer à la charte éthique de la FFE et FIDE.

10. Direction et arbitrage

Le comité directeur de la LEGE désigne un organisateur. Cet organisateur désigne un corps arbitral chargé de veiller au bon déroulement des Championnats de la ZID Alsace des jeunes. L'arbitre principal est chargé de demander les homologations des tournois.

Le rapport d'arbitrage habituel est complété d'une liste des qualifiés (es) et les joueurs (ses) susceptibles d'être repêchés. Il en adressera une copie au directeur de la LEGE.



Ligue des Echecs du Grand Est

Départements 08 – 10 – 51 – 52 – 54 – 55 – 57 – 67 – 68 – 88

11. ANNEXE

DATE : Samedi 15 & Dimanche 16 Février 2020

LIEU : A Sélestat 67600, salle Sainte-Barbe – rue Sainte-Barbe

ACCUEIL : Pointage à partir de 9h00 et jusqu'à 9h45

FRAIS : 10€ sont demandés pour les Frais d'organisation.

MODALITES :

- Ronde 1 samedi 15 février 2020 à 10h
- Ronde 2 à 13h15
- Ronde 3 à 15h30
- Ronde 4 le dimanche 16 février 2020 à 10h00
- Ronde 5 à 13h15
- Ronde 6 à 15h30

CADENCE : 50 minutes + 10 secondes par coup. Notation obligatoire pour tous.

ARBITRES :

- René LENGERT (AFO2)
- Pierre LEFEBVRE (AFO2)

REMISE DES PRIX : Dimanche 16 février 2020 à 17h45

Nombre de qualifiés par catégorie :

| Catégories | U08F | U08M | U10F | U10M |
|--------------------|----------|------------------------|-------------|---|
| Nbre Qualifiés | 7 | 16 | 8 | 13 |
| Qualifiés d'office | | AESCHBACHER Dimitri | GE Charlène | MULLER-MOINGT Bastien RAMAZANOV Deniz STEPHAN Pierre |

